

Description :
Que s'est-il
passé? ★

seule IDE ds le service de 6h50 à 8h (du à un manque de personnel et non un absentéisme de dernière minute) une pool travaillant en 12h et non ds nos horaires de travail comme convenu en CHSTT.
prise en charge donc de 12 malades seules dont la plupart ne relèvent pas de notre spécialité (6 sur 12)
notre service héberge donc des malades pour lesquels je n'ai reçu aucune formation ,porteur de matériel que je ne connais pas.
ceci entraine une mise en danger relative ds la prise de ces malades ou du moins une prise en charge non sécuritaire et encore moins qualitative tant au niveau du malade qu au niveau de ma responsabilité en tant qu infirmière.

Description
des actions
immédiates
mise en place

Conséquences
immédiates ★

2-Désorganisation du service, retard prise en charge

Y a-t-il eu
dommage
patient? ★

2-Non

Ma déclaration
concerne un
acte de
violence ★

2-Non

**Acte de violence : Violence physique ou verbale
envers les patients, le personnel, les visiteurs.
Dégradation, disparition, perte ou vol de biens.**

Pièce jointe

> ORIENTATION - RÉSERVÉ DIRECTION QUALITÉ

✓ DEVENIR DE LA FICHE



Que faire de
cette fiche EI
? ★

Réorienter vers DQSRU

Pourquoi ?

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des événements indésirables. Le destinataire des données est le CHU de Toulouse. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction Qualité Sécurité Relation Usagers, 2 rue Viguerie TSA 80035 31059 Toulouse cedex . Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Commentaires